



VICE-RECTORAT DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

Liberté

Égalité

Fraternité

RAPPORT DU JURY POUR LA CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE ARTS OPTION DANSE

- SESSION 2025 -

PREAMBULE

La session 2025 de la certification complémentaire ARTS - DANSE fait suite à 2 années consécutives sans ouverture, en raison de l'absence de candidatures. Ce rapport a pour objectif d'établir un bilan de la session 2025 et de préciser les attentes du jury afin d'informer les candidats désireux de se présenter à cette certification.

Cet examen vise à constituer un vivier de professeurs experts des enseignements en Danse pour lesquels il n'existe pas de concours de recrutement. Ces experts auront la possibilité d'enseigner dans des établissements proposant des dispositifs d'enseignement de spécialité art-danse, d'option art-danse ou S2TMD ; ils pourront également candidater à des postes spécifiques en danse, participer éventuellement aux jurys d'examens ou encore animer des actions de formation.

Cet examen, s'il contribue à valoriser l'expérience du candidat dans le domaine de la danse, vise avant tout à valider sa capacité à mettre cette expérience au service d'une véritable démarche d'enseignement, s'inscrivant dans différents contextes et sur l'ensemble du cursus de formation de l'élève.

Lors de la session 2025, les deux candidates inscrites à la certification ont été ajournées, ce qui nous incite à clarifier les caractéristiques de l'épreuve et à fournir des conseils pour guider les candidats dans leur préparation.

Le cadre de l'épreuve

La note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 précise le cadre de l'épreuve.

L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum, débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum. L'exposé et l'entretien prennent appui sur un rapport transmis par le candidat au service des concours. Le jury en dispose pour préparer et conduire l'entretien. Ce rapport n'est pas soumis à notation.

Le jury est composé de membres variés : inspecteurs, professeurs, experts du domaine permettant de s'appuyer sur l'expertise de chacun pour évaluer au mieux les compétences des candidats.

L'épreuve vise à approfondir l'analyse de la démarche pédagogique et culturelle présentée dans le rapport.

Au cours de l'exposé et de l'entretien, les critères d'évaluation incluent :

- la connaissance des problématiques et des méthodes de la création chorégraphique ;
- l'expérience acquise dans la fréquentation des œuvres chorégraphiques en qualité de spectateur, d'interprète et de chorégraphe ;
- la capacité à présenter et analyser une œuvre et à la mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques ;
- la connaissance des programmes de danse (arts-danse) et la maîtrise de leurs contenus, ainsi que la capacité à les mettre en œuvre au sein d'une équipe pédagogique pluridisciplinaire, en partenariat avec des intervenants artistes ;
- la connaissance des règles et contraintes biomécaniques et physiologiques qui s'imposent à l'enseignement de la danse au lycée.

Remarque : Des compétences en danse contemporaine sont indispensables. Les compétences en danse classique ou traditionnelle, malgré la présence d'œuvres du répertoire dans les programmes, ne peuvent suffire pour obtenir la certification.

■ Le rapport écrit

Selon la note de service précitée, le candidat remettra, à la date fixée par le recteur, un rapport de cinq pages dactylographiées comportant :

- un curriculum vitae détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger ;
- les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux qu'il a pu initier ou auxquels il a pu

participer, pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative ;

- tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.

Observations du jury

Bien que les rapports ne soient pas évalués, ils doivent être soigneusement rédigés, car ils révèlent la structuration de la pensée du candidat et sa capacité à tirer parti de ses expériences pour se projeter dans une démarche d'enseignement explicite. Il est essentiel d'aller au-delà d'une simple description des expériences vécues, en mettant l'accent sur la collaboration et l'enseignement en partenariat plutôt que sur la pratique personnelle.

Le rapport doit démontrer une démarche d'enseignement attestant d'un traitement didactique au service des enjeux de l'enseignement artistique et d'apprentissages ciblés.

Le jury s'attend à ce que le candidat problématise cet enseignement dans un contexte scolaire, en lien avec les partenaires privilégiés des enseignements artistiques.

■ **L'exposé**

Il prend appui sur la formation du candidat, ses expériences de mises en œuvre de projets d'éducation artistique en partenariat, ses pratiques personnelles, ses publications... Il peut également faire état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations, effectués à titre professionnel ou personnel.

Observations du jury

Les candidates ayant participé cette année ont présenté un discours vivant et fluide, aspect particulièrement apprécié par le jury. L'exposé doit enrichir le rapport écrit en y apportant davantage de profondeur, de précision dans la mise en œuvre concrète d'un enseignement de danse. Sa structure doit mettre en valeur la démarche d'enseignement du candidat, fondée sur ses expériences personnelles, afin de montrer que les enjeux et la progressivité du parcours de formation de l'élève sont bien compris.

Le jury attend du candidat qu'il présente la construction d'un parcours de formation répondant aux enjeux d'une formation artistique et culturelle dans un cadre scolaire, en lien avec des partenaires ; il doit pouvoir se projeter concrètement comme enseignant au sein d'un enseignement artistique en danse telle que la filière S2TMD présente sur le territoire.

■ **L'entretien**

Succédant à l'exposé, l'entretien doit permettre au jury :

- d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes, sa culture artistique et les principes essentiels touchant à l'organisation de l'option choisie
- d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre d'enseignements.

Observations du jury

La richesse de la pratique personnelle des candidates a été mise en avant lors de l'entretien, où elles ont montré une culture chorégraphique satisfaisante dans leur domaine de prédilection. Cependant, l'ouverture culturelle vers d'autres styles de danse et la connaissance d'œuvres chorégraphiques reste à approfondir. En effet, l'analyse d'œuvres est un des piliers des enseignements en danse. Par ailleurs, la connaissance de la mise en œuvre d'un enseignement en partenariat reste implicite, alors qu'il s'agit là d'une spécificité de cet enseignement. Le candidat doit démontrer un niveau de réflexion permettant de formuler des propositions précises portant sur l'organisation et l'animation pédagogiques ainsi que sur les contenus d'enseignements en référence à la finalité de l'éducation artistique et culturelle. L'articulation des dimensions pratique et culturelle ne doit pas être oubliée. Les modalités de certification des élèves restent encore mal connues.

Le jury s'attend à percevoir, au travers des propos du candidat, le fonctionnement de la classe, et ce que l'élève va vivre en danse ; il doit témoigner d'une aptitude à s'inscrire dans une approche sensible

de la pratique de la danse avec les élèves, tout en respectant le cadre scolaire et réglementaire maîtrisé.

L'évaluation

Le jury a évalué les candidats en respectant les éléments mentionnés dans la note de service ; les membres du jury ont dû apprécier la valeur du candidat à partir des critères suivants :

- Connaissance des problématiques et des méthodes de la création chorégraphique ;
- Connaissance approfondie de la motricité mise en jeu de façon spécifique en danse ;
- Connaissance des programmes de danse (arts-danse) et la maîtrise de leurs contenus, ainsi que la capacité à les mettre en œuvre au sein d'une équipe pédagogique pluridisciplinaire, en partenariat avec des intervenants et artistes ;
- Capacité à présenter et analyser une œuvre et à la mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques ;
- Expérience acquise dans la fréquentation des œuvres chorégraphiques en qualité de spectateur, d'interprète et de chorégraphe.

Conseils de préparation

- Pour les candidats qui n'enseignent pas dans ces filières, il est essentiel de prendre contact avec des professeurs qui enseignent la spécialité ou l'option afin de s'entretenir avec eux. Observer professeurs et élèves in situ, si l'opportunité se présente, est un atout supplémentaire ;
- Se documenter pour avoir une connaissance fine des programmes de ces enseignements et des modalités spécifiques de mises en œuvre ;
- S'ouvrir à la diversité de la danse et des œuvres en regardant des chorégraphies disponibles en ligne sur des plateformes (Numéridanse, Arte, France TV...) et être capable d'en parler, de les analyser ;
- S'informer sur les dispositifs déjà implantés sur le territoire, sur la politique éducative en termes de parcours artistiques, sur les modalités de la mise en œuvre du partenariat obligatoire, dans leur diversité territoriale ;
- Sélectionner, parmi les expériences vécues, celles qui sont les plus significatives, pour élaborer un rapport synthétique, organisé qui témoigne d'une réflexion sur le parcours professionnel (parfois universitaire) en évitant le catalogue d'actions ;
- Faire le lien entre pratique personnelle et/ou enseignement en dehors de l'Ecole et enseignement artistique dans le cadre scolaire ;
- Approfondir, en questionnant les acteurs, la spécificité de l'action et du rôle de l'enseignant en lien avec ceux de l'artiste et des partenaires ;
- Ne pas hésiter à engager des projets à caractère artistique dans son propre contexte, afin d'initier une démarche d'analyse d'une pratique professionnelle.

Le jury est conscient des difficultés rencontrées par les candidats pour se préparer à cette certification, surtout lorsque les occasions de mises en pratique sont rares, ce qui est le cas sur notre petit territoire. Aussi, une formation est proposée au plan académique de formation 2025-26 afin de vous soutenir dans cet effort d'actualisation de connaissances, de construction d'une démarche d'enseignement correspondant aux enjeux de cet enseignement et adaptée au contexte de classe.

Fait à Papeete le 29/08/2025
La présidente du jury,



Nathalie VOLANT